



Réunion du 15 décembre 2022

Présents : Jean-François BARIS, Jérôme BOUQUET, Fabrice CHALLAT, Mickael COURPRON, Fabrice EREAU, Guillaume HERMANT (visio), Philippe ROCHEL, Fayçal HEMARA, Florence JULIA, Waren CHAPEAU.

Cadres techniques : Ludovic MARTIN,

Invités : Jean-Luc BOLLATI (S.G du district 17),

Absents excusés : Jamel KOURHOGLI, Christelle FERCHAUD, Karl ATEBA, Michel MIGNONNEAU, Pascal GACHIE.

1) **ACCESSION - RETROGADATION**

En suivant la disposition présentée lors de la réunion de rentrée du 26 aout 2022 à St Palais (lien ci-joint [réunion de rentrée 26-08-2022](#)) un rappel des accessions - rétrogradations est décrit ci-après :

a) **U13 en fin de la 1^{ère} phase du championnat :**

- ◆ **D1** : Les 3 premiers de chaque poule en interdistrict
Les derniers de chaque poule en D2
- ◆ **D2** : Les 3 premiers de chaque poule en D1
Les derniers de chaque poule en D3
- ◆ **D3** : Les 2 premiers de chaque poule en D2
Les deux derniers de chaque poule en D4
- ◆ **D4** : Les 2 premiers de chaque poule en D3

b) **U15 en fin de la 1^{ère} phase du championnat :**

- ◆ **D1** : Les 4 derniers de la poule en D2
- ◆ **D2** : Les premiers de chaque poule en D1

c) **U17 en fin de la 1^{ère} phase du championnat :**

- ◆ **D1** : Les 3 premiers de la poule en U17r2
Les deux derniers de la poule en D2
- ◆ **D2** : Les premiers de chaque poule en D1
Les deux meilleur deuxième en D1

2) **Date Butoir d'engagement pour la seconde phase le 6/01/2023**

Les clubs devront confirmer les éventuels changements dans leur desiderata, jumelage ou alternance...

3) **Appels d'offre des Lieux des finales jeunes :**

- a) Journée Nationale des Débutants (JND)
- b) Challenge Boulogne (U11)
- c) Finale pitch u13
- d) Finale coupe jeunes

4) **Coupe et Challenge :**

Un tour Préliminaire sera organisé le 14/01/2023



Déroulement :

U13 :

- a) Coupe départementale :
 - ◆ 32 équipes D1 et région de la seconde phase
- b) Challenge :
 - ◆ 73 équipes D2, D3 et D4 de la seconde phase

U15 :

- a) Coupe départementale :
 - ◆ 20 équipes région et D1 de la seconde phase
- c) Challenge :
 - ◆ 18 équipes D2 de la seconde phase

U17 :

- a) Coupe départementale :
 - ◆ 12 équipes région et les équipes D1 de la seconde phase
- d) Challenge :
 - ◆ 24 équipes D2 de la seconde phase

U19

- Pas de coupe cette saison

NOTA : L'ensemble des équipes des trois catégories (U13, U14, U17) seront engagés de facto dans les coupes et challenges. Il appartiendra à chaque club de valider ou non leurs engagements.

5) Futsal

1er tour le 14 et 15 janvier 2023 voir diaporama à paraître (poule, lieux,)

6) Clubs en discipline :

- ◆ La commission fait un rappel des règlements. Beaucoup trop de club sont en infraction malgré les rappels fait aux clubs aux assemblées (jeunes, générale,) et sur les pv des différentes commissions.

7) Rappel règlement :

RG championnat jeunes district 17 (U13-U15-U17) - Art 5.

..../....

NOTA : Le nombre minimum de licenciés par club constituant l'entente est de cinq (5) pour une équipe évoluant à onze (11) et de trois (3) pour une équipe évoluant à huit (8).

..../....

Chaque club de l'entente doit avoir au minimum :

- a) **En foot à 8 : 3 joueurs**
- b) **En foot à 11 : 5 joueurs**
- c) **Plus de montés en ligue pour une entente**

8) Rappel règlement nombre de mutés en jeunes :

RG de la FFF - Article 160 Nombre de joueurs "Mutation"

1.a Dans toutes les compétitions officielles des catégories U19 et supérieures ainsi que dans l'ensemble des compétitions nationales de jeunes, le nombre de joueurs titulaires d'une licence « Mutation » pouvant être inscrits sur la feuille de match est limité à six dont deux maximums ayant changé de club hors période normale au sens de l'article 92.1 des présents règlements.



1.b Pour les pratiques à effectif réduit des catégories U19 et supérieures, le nombre de joueurs titulaires d'une licence « Mutation » pouvant être inscrits sur la feuille de match est limité à quatre dont deux maximums ayant changé de club hors période normale au sens de l'article 92.1 des présents règlements.

1.c Dans toutes les compétitions officielles des Ligues et District des catégories U12 à U18 tant pour le football à 11 que pour les autres pratiques à effectif réduit, le nombre de joueurs titulaires d'une licence « Mutation » pouvant être inscrits sur la feuille de match est limité à quatre dont un maximum ayant changé de club hors période normale au sens de l'article 92.1 des présents règlements.

Application comme suit :

- a) **FOOT à 8 et à 11 – Catégorie U12 à U18 : 4 joueurs mutés dont 1 hors période.**
- b) **FOOT à 8 – Catégorie U19 et au-delà : 4 joueurs mutés dont 1 hors période.**
- c) **FOOT à 11 : Catégorie U19 et au-delà : 6 joueurs mutés dont 2 hors période**

2. Le nombre de joueurs titulaires d'une licence « Mutation » pouvant être inscrits sur la feuille de match peut être diminué ou augmenté dans les conditions fixées par les articles 45 et 47 du Statut de l'Arbitrage et 164 des présents règlements.

En tout état de cause, quel que soit le nombre de joueurs mutés accordé, le nombre de joueurs titulaires d'une licence « Mutation » ayant changé de club hors période normale inscrits sur la feuille de match reste le même.

9) Rappel Règlement :

a) Participation en équipe inférieure :

◆ Article 118 :

Ne peut participer à un match de compétition officielle d'une équipe inférieure, le joueur ou la joueuse qui est entré en jeu lors de la dernière rencontre officielle au sens de l'article 118, disputée par l'une des équipes supérieures de son club lorsque celle(s)-ci ne joue(nt) pas un match officiel le même jour.

b) Autorisation de double sur-classement

En appui des dispositions des RG de la FFF, il y aura lieu de suivre les orientations suivantes :

Section 3 - Contrôle médical

• Article - 70

..../....

Alinéa 2

..../....

Par exception, si le joueur mineur veut bénéficier d'un double sur-classement en application de l'article 73.2 des présents Règlements, il fait obligatoirement l'objet d'un certificat médical d'absence de contre-indication à la pratique du football, dans le respect des conditions définies audit article.

Pour l'application des dispositions du présent paragraphe 2, l'âge du joueur s'apprécie au jour de la saisie de la demande de licence par le club.

• Article - 73

..../....

Alinéa 2

..../....

a) Les licenciés U17 peuvent pratiquer en Senior, sous réserve d'obtenir un certificat médical de non-contre-indication, comprenant une autorisation parentale, délivré par un médecin fédéral, certificat approuvé par la Commission Régionale Médicale.

Il est attiré l'attention sur l'article Article - 160 Nombre de joueurs "Mutation", qui revêt une importance toute significative...

10) **DEFIS JONGLAGES : RAPPEL** Les membres de la commission ont décidé que le résultat (score) doit être enregistré sur la **tablette FMI** lors de la feuille de match dans la case **observation** puis envoyer la



feuille de défi au district. Les résultats non parvenus pour les journées 4 à 7ne seront plus pris en compte après le 7 mai. **Sachant qu'en cas d'égalité le premier critère pour départager les équipes est le défi jonglage.**

11) Présentation des poules

Chaque responsable de catégorie présente l'ébauche de la composition des poules U13, U15 et U17 pour la deuxième phase. Les engagements, retraits ou changement de niveau d'équipes est ouvert dès aujourd'hui et jusqu'au 6 janvier 2023. Dans ce contexte, les clubs devront vérifier les ajustements indispensables au regard des jumelages, alternances, etc... pour le 6 janvier dernier délais.

La diffusion des calendriers sera effective pour le 14 janvier 2023 et la reprise des compétitions le 24 janvier 2023.

12) U6 à U9

- a) Afin de préparer les prochains plateaux, les dates des réunions de secteur seront les suivantes : 9/01, 11/01 et 16/01 (lieu et date à définir)
- b) Concernant le secteur sud, lors de ces réunions il sera évoqué la possibilité de participer aux plateaux organisés par le district de la Gironde.

13) Organigramme de la commission

Suite à divers changement, l'organigramme de la commission est disponible sur le site du district. Suivre le lien : [organigramme COM Jeunes](#)

- ◆ Samedi 10h30 pour les matchs U11 et U13 (les défis se font de 10h à 10h30)
- ◆ Samedi 15h pour les matchs U15 et U17
- ◆ Dimanche 15h pour les matchs de U19

Procès-Verbal validé le 22 décembre 2022 par M. Jean-Luc BOLLATI, Secrétaire Général du district de football de la Charente-Maritime

Original signé
Président,
EREAU Fabrice

Secrétaire de séance,
COURPRON Mickaël